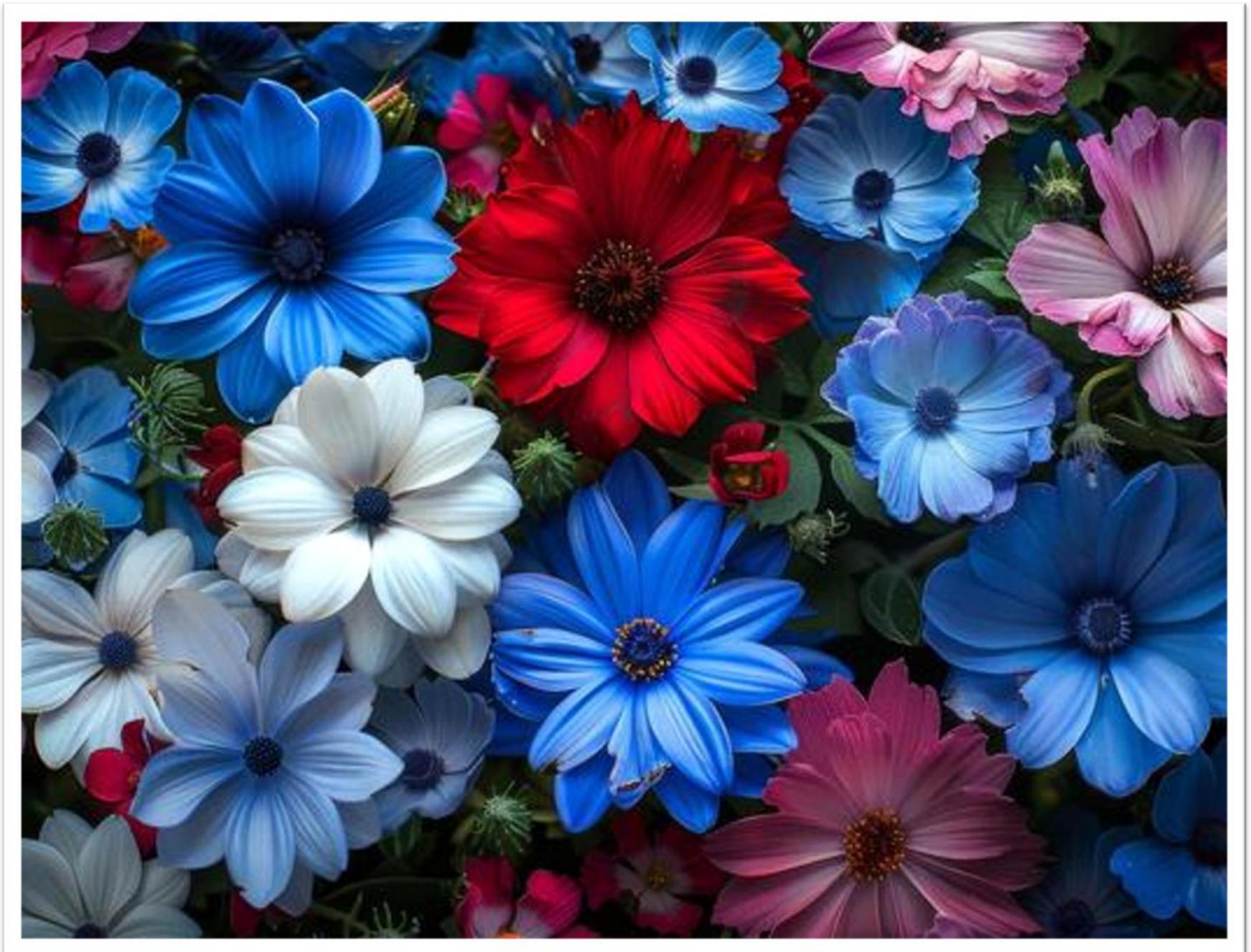




L'ECHO

Hordinois



HORDAIN

Fête Nationale

13 DIMANCHE
JUILLET

20H : DISTRIBUTION des flambeaux sur le parking de la pharmacie

20H30 : Départ **RETRAITE aux FLAMBEAUX**

avec la participation de l'Harmonie d'Hordain

Aubades : - Rue du Stade,

- Béguinage,

- Intersection rue J Ferry/Rue H Méresse,

- Rés. le Côté et la Place.



*Suivi d'un Vin d'honneur Salle N. Mandela
et distribution de bonbons aux enfants.*



14 LUNDI
JUILLET

6H30 : REVEIL en FANFARE par l'Harmonie d'Hordain

Cérémonie de la Fête Nationale

10H45 : Rassemblement de la Population
Rue de l'Abreuvoir

11H00 : **DEFILE et dépôt de gerbes au Monument
aux morts** suivi d'un vin d'honneur en Mairie



16H00 : **JEUX POPULAIRES** à l'Ecole Victor Hugo
réservés aux ENFANTS HORDINOIS nés entre 2013 et 2022
Animés par l'équipe du Centre de Loisirs.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes ; son obtention contribue en outre, à la lutte contre l'insécurité routière qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

Néanmoins, il nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles.

La municipalité favorise l'accès des jeunes au permis de conduire et a voté un dispositif d'aide en échange de 25 heures de travail bénévole dont les modalités seront définies en accord avec le jeune et la municipalité.

Cette aide s'adresse aux jeunes de la commune de Hordain âgés de 15 à 22 ans. Le montant de cette aide est fixé à 500 € qui sont versés directement à l'Auto-école dès l'obtention du code.

Des conventions de partenariats ont été signées avec 3 auto-écoles :

- ☞ Auto-école JOLLY, rue des Bellottes 59400 CAMBRAI
- ☞ Auto-école SUPER DRIVE, 4 rue Emile Dhartois 59111 BOUCHAIN
- ☞ Auto-école SABRINA, 19 Rue d'Estrun, 59295 PAILLENCOURT et 40 rue Léon Pierard à BOUCHAIN

Si vous êtes intéressé(e)s par ce dispositif, vous pouvez vous présenter au Centre Administratif pour retirer un dossier d'inscription. **L'inscription auprès de l'auto-école ne peut avoir lieu qu'avec l'accusé réception de la demande d'aide au permis de conduire qui sera remis le jour de la signature de la charte.**

Mme Marie-Claire SENECAUT se tient à votre disposition pour des renseignements complémentaires.



« J'entretiens mon trottoir ! »

La Commune vous remercie

pour votre participation à l'effort collectif et citoyen
pour maintenir notre village propre et accueillant .

« Chaque habitant doit entretenir **son trottoir, son caniveau et sa propriété en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation** ». Règlement Sanitaire Départemental (art.32) et Code général des collectivités territoriales (art L2213-25).

La commune a fait le choix du zéro-phytosanitaire, afin de préserver son environnement.

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage

Vous êtes dans l'impossibilité d'entretenir votre trottoir, veuillez prévenir le Centre Administratif au 03.27.21.72.70.



Entretien son jardin, POURQUOI ?

Un jardin bien entretenu présente de nombreux avantages. Outre l'aspect visuel, un entretien régulier de votre jardin favorise la bonne santé des plantes et des arbres, prévient les maladies et les infestations, et maintient un équilibre écologique propice à la biodiversité.

Un jardin entretenu répond aussi à une problématique de sécurité, en cas d'incendie ou même de tempête ou d'inondation.

Enfin, entretenir un jardin, c'est répondre à vos obligations vis-à-vis du voisinage.

Bref, tant de bonnes raisons qui contribuent à faire de votre jardin un espace agréable pour vous, pour vos voisins, et pour la faune et la flore.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau dans le département du Nord du 26 juin 2025 :

Vigilance renforcée. Il a été publié au recueil des actes administratifs du 26 juin 2025 :

<https://www.nord.gouv.fr/contenu/telechargement/101472/717471/file/Recueil%20n%C2%B0187%20du%2026%20juin%202025.pdf> et est disponible au Centre Administratif.

Site internet pour s'informer sur les restrictions d'eau en période de sécheresse : <https://vigieau.gouv.fr>

Restrictions concernant l'eau potable à Hordain le 01/07/2025

VIGILANCE Grand Place 59111 Hordain

L'eau potable est en vigilance à votre adresse.

Incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau. (Sensibilisation mais pas de restriction)

Détails des restrictions

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

Arroser Remplir ou vidanger Nettoyer Alimenter des fontaines et autres usages de loisirs

Arrosage des jardins potagers

L'arrosage des jardins potagers est interdit entre 11h et 16h.

Arrosage des massifs arbustifs publics et privés

L'arrosage des massifs arbustifs publics et privés est interdit entre 11 h et 16 h.

Arrosage des pelouses, jardinières, plates-bandes fleuries et espaces verts publics et privés

L'arrosage des pelouses, jardinières, plates-bandes fleuries publiques ou privées et espaces verts publics ou privés est interdit entre 11 h et 16 h.

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

Arroser **Remplir ou vidanger** Nettoyer Alimenter des fontaines et autres usages de loisirs

Remplissage et vidange de piscines privées (de plus d'1 m3)

Le remplissage des piscines privées est interdit, sauf dispositifs de type « pataugeoires », 40 cm d'eau maximum. La mise à niveau est autorisée. La mise en eau des piscines en travaux est interdite, sauf cas particulier. Plus d'informations dans l'arrêté préfectoral.

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

Arroser Remplir ou vidanger **Nettoyer** Alimenter des fontaines et autres usages de loisirs

Lavage de véhicules chez les particuliers

Réduire la fréquence des lavages, à les différer et à utiliser les stations de lavage professionnelles qui fonctionnent avec de l'eau recyclée.

Lavage des véhicules dans les stations de lavage

Les particuliers sont invités à utiliser les stations de lavage professionnelles.

Nettoyage extérieur des bâtiments et à l'eau des chaussées, caniveaux, surfaces ext imperméabilisées

Réduire ou à différer les opérations de nettoyage sans enjeux sanitaires ou économiques. Interdit de 11 h à 16 h, sauf s'il est réalisé par des entreprises spécialisées dans le nettoyage ou une collectivité.

Le respect des restrictions est obligatoire sous peine de recevoir une amende de 1500€

Arroser Remplir ou vidanger Nettoyer **Alimenter des fontaines et autres usages de loisirs**

Alimentation des fontaines publiques et privées d'ornement

L'alimentation des fontaines publiques et privées en circuit ouvert est interdite, dans la mesure où cela est techniquement possible.



Hordain

Bien dans son corps, Bien dans sa tête
organise un

Theé dansant

Animé par Véronique Orchestra

Dimanche 14 septembre 2025

de 15h à 19h30

Salle Nelson Mandela

Réservations 06 31 63 17 24

06 82 91 80 59

Petite restauration

**ENTRÉE
8€**



Ouvert à tous

IPNS

**Votre voiture a besoin d'être nettoyée ?
Un professionnel le fait pour vous !**



Nickel Chrome

**Nettoyage automobile
Intérieur/extérieur**

06.20.60.01.83

L'assurance d'une voiture propre à DOMICILE !

LAVAGE EXTERIEUR :
Shampoing carrosserie
Nettoyage jantes
Nettoyage vitres int/ext

LAVAGE INTERIEUR :
Nettoyage entrées de portes et coffre
Aspiration habitacle et coffre
Nettoyage plastiques intérieurs
Nettoyage vitres int/ext

TARIFS :
Pour citadine 25 €
Pour Berline 30 €
4x4/ Grand SUV 35 €

TARIFS :
Pour citadine 30 €
Pour Berline 35 €
4x4 /Grand SUV 40 €

HORDAIN (59)

**Pour extérieur/intérieur reprendre les 2 formules proposées.
Sans oublier les voitures sans permis 15 € ext/15€ int.**



Nickel Chrome

Si véhicule au soleil
ou température trop
élevée ou pas d'arrivée
d'eau à proximité
le nettoyage extérieur
ne seras pas possible

**5 lavages
complet le 6ème
à
moitié prix**

À CORPS ET À CRIS

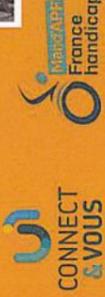
À l'occasion de ses 90 ans, l'association a créé un film sur son histoire depuis sa création en 1933 : « À corps et à cris, une histoire du handicap en France ». Produit par l'Institut national de l'audiovisuel (INA) et réalisé par Laetitia Møller, il retrace 90 ans d'aventure collective guidée par une devise « Risquer l'impossible ». Ce film a été primé lors de la 4^e édition du Spot Festival, festival du Film Institutionnel. Et sa réalisatrice Laetitia Møller s'est vu décerner le Prix Scam (Société civile des auteurs multimédia) de l'Œuvre institutionnelle 2024 en montrant les créations de solutions concrètes de notre association pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap ainsi que notre contribution aux grandes avancées législatives sur le handicap et l'histoire sociale.



Participation à différents forums et événements associatifs

Les points forts 2024 sur le territoire :

- L'engagement APF France handicap en faveur de #Paris2024
- Le déploiement du dispositif Connect & Vous pour l'inclusion numérique
- Le développement de Liberty Frip', friperie solidaire
- La transition énergétique avec #BougeTaConso
- La culture ouverte à tous
- L'inclusion par le sport avec le Festi Run
- Création du service d'accompagnement des particuliers employeurs Mand'APF
- La valorisation de l'expertise d'usage : Decathlon, Toyota, EPPUR,...
- Le renouvellement de nos instances politiques et renforcement des représentations
- Des conventions qui renforcent les partenariats : CRESS, CPAM, ...



Ensemble, portons la flamme d'une société inclusive et solidaire



Un peu d'histoire

Depuis 90 ans, APF France handicap, association reconnue d'utilité publique, bouge les lignes pour construire une société inclusive !

Sur l'ensemble du territoire, nous menons des actions de proximité pour et avec les personnes en situation de handicap et leur famille, avec pour missions principales :

- accueillir, accompagner et soutenir
- promouvoir l'expertise d'usage
- défendre les droits
- sensibiliser
- rompre l'isolement
- revendiquer



Les ressources

Une diversification des ressources est opérée pour garantir la mise en œuvre de toutes les actions menées avec les personnes en situation de handicap et leur famille :

- Campagnes d'appel à don auprès du grand public
- Subventions communales et d'organismes sociaux
- Appels à projet
- Mécénat en nature : Brico du Coeur, Restos du coeur
- Événements caritatifs : Opération Art et Histoire, Festi Run,...
- Mécénat de compétences
- Dons d'entreprises : La Poste, ...



Les petits + pour soutenir APF France handicap...

Actrice de l'économie sociale et solidaire, employeuse responsable et engagée au respect des Objectifs de Développement Durable au plan social et environnemental, APF France handicap est membre actif de la société civile.



APF France handicap est agréée par le Comité de la Charte du don en confiance, organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel aux dons.

APF France handicap Hauts-de-France est lauréate du Prix Argent de l'Économie Responsable du Réseau Alliances en 2020.

Le Réseau Alliances accompagne les entreprises des Hauts-de-France dans leur démarche RSE pour leur permettre d'allier performance économique et impact positif sur la société et l'environnement. Depuis 1994, Réseau Alliances organise chaque année les Trophées de l'Économie Responsable afin de récompenser des entreprises et organisations innovantes en matière de RSE ou dans la transformation de leur modèle économique.

Engagée dans le développement durable, APF France handicap met à disposition du CERDD des ambassadeurs Développement Durable.

Dotée du prix cristal de la transparence financière et d'une gestion saine, APF France handicap est classée 3^{ème} sur une centaine d'associations par le magazine Capital de décembre 2019 pour le don en confiance: 94% de ses ressources sont consacrées à ses œuvres !



Poursuivant des objectifs principaux d'utilité sociale, APF France handicap a reçu, de la DREETS, en août 2021, l'agrément en qualité d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS) pour l'ensemble de ses activités et en termes économiques et financiers.

Nous avons besoin de votre soutien pour continuer d'œuvrer au profit de vos concitoyens en situation de handicap.

Malgré l'impossibilité d'avoir une entité administrative dans toutes les communes, nous ne laissons personne au bord du chemin et notre implication s'étend sur tout le territoire Nord/Pas-de-Calais.

C'est ensemble que nous construisons la société "inclusiverelle" attendue de tous !



Sensibilisation au handicap

Pour favoriser le vivre ensemble, changer le regard, faire tomber les préjugés, modifier les comportements, responsabiliser, dédramatiser les situations et rassurer, encourager la tolérance, faire de la différence une force. Au sein des :

- Établissements scolaires : écoles primaires, lycées et accueils de loisirs, ...
- Entreprises
- Associations et centres de formation
- Collectivités territoriales et organismes sociaux, ...
- avec des supports et outils

Toujours plus d'actions en faveur des adhérents et des bénévoles

Des événements, des rencontres, des sorties sportives, culturelles, ...



Le Rétro

Hordinois



Des prix pour l'école Victor HUGO

La classe de CM1 – CM2 de Mesdames Grattepanche et Schellaert a participé à un concours d'affiche organisé par l'Education Nationale. Le but de ce concours était de créer une affiche sur le thème « Non au harcèlement ». La classe a reçu un diplôme pour remercier les élèves d'avoir participé à cette sensibilisation.



L'école Victor HUGO a reçu le label 100 % EAC : éducation artistique et culturelle. Ce label a pour but de promouvoir et récompenser les écoles engagées dans le parcours de leurs élèves. L'école a obtenu le niveau « Engagé » pour 3 ans.



FÊTE DES MÈRES ET DES PÈRES

Le vendredi 23 mai 2025, la Municipalité a fêté les mamans et papas hordinois(es) en offrant à chacun(e) un bon cadhoc d'une valeur de 50 €. 783 chèques ont été distribués. Le pot de l'amitié, apprécié par tous, a permis aux habitants de se retrouver pour un petit moment de convivialité.



JARDINIÈRES



Début juin, c'est quelques 352 jardinières qui ont été remises aux hordinois(es) inscrit(e)s pour donner des couleurs à notre village...

Félicitations au Château Fleuri pour ces belles compositions.

L'APPEL DU 18 JUIN

Malgré la chaleur étouffante, nombreux(es) Hordinois(es) se sont déplacés(es) à cette commémoration. Dépôt de gerbes en la présence de M. Hochart, Sénateur, lecture du message pour rendre hommage au courage et à l'espoir, puis l'harmonie d'Hordain toujours présente, a interprété quelques morceaux suivis de la Marseillaise.



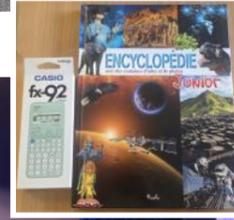
DISTRIBUTION DES PRIX À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE VICTOR HUGO



Le mardi 17 juin 2025, les enfants de CP-CE1 ont présenté saynètes et chants à l'école élémentaire avant que la Municipalité distribue les prix.

Le jeudi 19 juin 2025, les élèves de CM1-CM2 ont présenté des danses, chants ... à la salle Nelson Mandela avant que la Municipalité distribue les prix.

En plus de leur livre, les CM2 ont reçu une encyclopédie et une calculatrice pour leur rentrée en 6ème.



FÊTE ET DISTRIBUTION DES PRIX À L'ÉCOLE MATERNELLE CRÉPIN ST AUBERT

Le mardi 24 juin 2025, la Municipalité a remis les prix aux enfants de l'école Maternelle Crépin Saint Aubert, à l'occasion de leur fête de fin d'année scolaire, qui a remporté un franc succès.



PERSONNES VULNERABLES

La municipalité a offert un brumisateur pour les personnes inscrites au registre des personnes vulnérables.



PERMIS PIÉTON POUR LES ENFANTS DE LA CLASSE DE CE2

Les élèves de la classe de CE2 ont reçu de la Municipalité et Monsieur Patrice Chevalier le Permis Piéton. Cette formation de sensibilisation sur les dangers de la route a été effectuée durant l'année scolaire par leur enseignante, Mme Hameau en collaboration avec Mme Grattepanche, Directrice.



ETAT CIVIL

• **Nos condoléances**
aux familles et amis de

CLOCHETTE Gilbert,
décédé le 30 mai 2025 à Hordain



Horaires d'ouverture du Centre Administratif

Lundi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mardi : 8h-12h / 13h30-17h30
Mercredi : 8h-12h / 13h30-17h30
Jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-17h30

☎ 03.27.21.72.70
mairie@hordain.fr
<https://hordain.fr>